



COMMUNE DE LANVEOC – SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL N° 6

Du 23 SEPTEMBRE 2026 – DELIBERATION N°13

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Jour de Fête

L'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt-trois septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Christine LASTENNET, Maire.

Etaient présents : Mme Claire ADAM, Mme Cécile DABARD, Mme Sylvie DESPLAT, M. Laurent GUILLON, M. Richard KLEIN, M. Frédéric LAUDE, Mme Patricia MARCHETEAU, M. Frédéric MONFORT, M. Stéphane NESZTLER, Mme Yuna PENNEC, Mme Carine RENSONNET, M. Fabien ROHEL, Mme Julia ROUGE-GAY, M. Julien ROZEN, M. Christophe LEMEL.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Emilie LECAS ayant donné pouvoir à Mme Cécile DABARD, Mme Laurence MARTIN ayant donné pouvoir à Mme Christine LASTENNET, M. Raymond SAGET ayant donné pouvoir à M. Stéphane NESZTLER.

M. Stéphane NESZTLER a été désigné comme secrétaire de séance.

Assistait également à la réunion la DGS.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Le rapporteur fait part de la demande de subvention exceptionnelle de l'association Jour de Fête pour la diffusion d'un spectacle vivant et professionnel sur la commune de Lanvéoc courant septembre. La participation demandée est de 600 euros.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande, et compte tenu que cette dernière présente un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCORDE à l'association Jour de Fête une subvention de 600.00 €.

DIT que cette dépense sera imputée au chapitre 65 « AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE » (article 65748).

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

Le secrétaire de séance,

M. Stéphane NESZTLER



Le Maire,

Christine LASTENNET.